



ADEMUB INFO

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
ET LA MAITRISE DE L'URBANISATION A BRETIGNY-SUR-ORGE
39, Bd de France à BRÉTIGNY (ass. loi de 1901 déclarée le 14/4/92)

Editorial

De toutes parts, les citoyens voient s'exercer des pressions sur les élus et les décideurs : pressions des chasseurs, des camionneurs, des constructeurs de diesel, du nucléaire... la liste des « lobby » (en français « groupes de pression »), est longue ! Il y a aussi, bien sûr, les pressions des intérêts financiers : celles des sociétés multinationales, celles des hommes d'affaires sans scrupules, celles des différentes « chapelles » politiques. Un point commun à tous les cas de figures, une seule règle, un seul objectif : le plus fort se doit d'écraser le plus faible.

Dans ce marigot à crocodiles, les citoyens « de base » que nous sommes, se sentent parfois bien petits et bien démunis pour **défendre leur environnement, leur qualité de vie**, une certaine tranquillité et parfois même le simple droit à vivre dignement.

En matière d'environnement, **notre association a pour objectif la défense collective et l'amélioration de notre cadre de vie**, pour ambition d'être aussi une force de propositions et comme moyen, **l'union de nos petites « pressions »** pour quelles s'exercent, elles aussi, vigoureusement et avec succès sur les décideurs.

Dans la vie locale, de la mairie à la préfecture, voire au Ministère de l'Environnement, on commence à nous entendre. Mais que personne ne s'y trompe, il faudra se regrouper davantage, travailler encore pour être écoutés, recommencer sans cesse un combat jamais définitivement gagné contre les intérêts financiers et l'imprévoyance.

Le problème de la SOREDIV, prête à traiter 180 000 tonnes de déchets en plein Brétigny, rue de la Commune de Paris est **un exemple typique d'imprévision** (pour ne pas dire plus) des responsables locaux (*voir notre article au verso*).

Gardons en tête que l'intérêt général n'est jamais la somme des intérêts particuliers et ne nous décourageons pas. Notre avenir et celui de nos enfants, sur la planète ou plus simplement à Brétigny, sont en jeu.

l'ADEMUB

**MAI 1998 - SOREDIV : suite mais pas fin - POS : une révision discrète
EN JUIN 98, numéro spécial de 14 pages d'ADEMUB INFO concacré à l'EAU**

La SOREDIV (suite)

Cette entreprise continue d'empoisonner notre actualité et nous sommes bien obligés d'en parler. Près de 100 personnes s'étaient réunies salle Barran le 2 mars dernier pour protester avec l'ADEMUB et l'ADIB contre l'implantation illégale de cette société dans une zone commerciale et artisanale qui devait faire tampon entre les zones d'habitation et la zone industrielle proprement dite.

Le 14 mars suivant, 350 personnes se sont réunies devant les portes de la SOREDIV, 36 avenue de la Commune de Paris, pour montrer l'hostilité des Brétignolais à son implantation à cet endroit. Le cortège a ensuite défilé à travers la ville dans une belle unanimité communale. Le 20 mars, la pétition de protestation a été déposée auprès du Préfet de l'Essonne : elle avait recueilli plus de 1700 signatures.

Le Préfet qui devait rendre sa décision le 15 décembre 97, a repoussé celle-ci à nouveau. Quelle preuve devons-nous encore lui apporter pour l'éclairer ? Aux dernières nouvelles, il aurait renvoyé la prise de décision vers le Ministère de l'Environnement pour la fin juin !

Le maire qui, avec le conseil municipal du 16 octobre 97, donnait un avis défavorable, n'a pris aucun arrêté pour limiter en quoi que ce soit l'activité de la SOREDIV sur une voirie incapable de supporter le trafic envisagé (120 camions par jour). Pour quelles raisons ne met-il pas en accord ses paroles et ses actes ?

Les Brétignolais ont bien du souci à se faire car ils ont pu constater qu'au cours des dernières semaines le trafic de la SOREDIV n'a cessé de croître alors qu'elle n'a aucune autorisation pour le faire. L'administration préfère-t-elle la politique du fait accompli ? Malgré nos mises en garde, elle n'a exercé aucun contrôle sur l'activité de la SOREDIV. L'ADEMUB et l'ADIB pour y suppléer, ont pris des photos probantes d'une activité qui, normalement, ne devrait pas excéder un à deux camions par jour, et ont transmis les clichés aux diverses autorités. En outre, nous avons demandé l'intervention exceptionnelle de notre union départementale ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT.

L'avenir dira si les citoyens sont écoutés de ceux qui les administrent ou les représentent.

Révision du POS

avant-goût

Le 19 décembre 1995, le Conseil Municipal mettait en route une nouvelle révision du Plan d'Occupation des Sols de la Commune. La dernière révision avait été approuvée le 30 mars 1993.

Normalement, un tel document d'urbanisme est fait pour gérer et maîtriser le développement de la commune sur les 15 à 20 années à venir. Hélas, il faut remarquer qu'à Brétigny comme dans bien des communes, nous en sommes loin et que le coup par coup est souvent la règle : le POS du 8 juin 1983 a été approuvé ou modifié en 1985, 1988, 1993, 1994.

La concertation devait avoir lieu, d'après la délibération de mise en révision, par l'intermédiaire du bulletin municipal. Malheureusement il y a longtemps que les événements importants n'y figurent plus.

Trois expositions ont été consacrées à ce sujet : les deux premières n'ont fait l'objet d'aucune publicité, la date de la troisième n'a été annoncée que parce que des habitants de la commune protestaient contre cet état de fait.

Enfin, les expositions elles-mêmes étaient faites avec des textes en « langue de bois » visiblement pour éliminer les curieux. Aucune brochure, aucun plan n'a été publié. La décision de révision du POS sera donc une décision autocratique, comme trop souvent dans cette commune.

Ainsi, lorsque tout sera « ficelé », les citoyens pourront en prendre connaissance et émettre leurs points de vue, mais trop tard. Ensuite, comme au départ, tout sera de pure forme.

Pour adhérer ou soutenir financièrement...

**ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE
L'ENVIRONNEMENT
ET LA MAITRISE DE L'URBANISATION A
BRETIGNY-SUR-ORGE**

39, Bd de France à BRÉTIGNY

(Président : Michel GUALINO)

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :